

CHARTRE

de l'ambassadeur

Chaîne des Puys - faille de Limagne



La démarche « Ambassadeurs », qui est fédératrice, repose sur la mobilisation du plus grand nombre de personnes désireuses de prendre part à ce grand projet de territoire, de donner un sens et un visage humain à cette inscription au patrimoine mondial.

Un ambassadeur Chaîne des Puys - faille de Limagne peut être une personne physique ou morale. La seule condition est de le faire de manière citoyenne et sans but lucratif ou commercial.

En tant qu'ambassadeur, vous vous engagez à :

▶ être acteur dans la préservation de cet ensemble géologique :

- en connaissant les bonnes pratiques à respecter sur ce site naturel fragile et surtout en les mettant en œuvre lors de vos randonnées et visites ;
- en informant la cellule « Ambassadeurs » du Département de tout dysfonctionnement que vous pourrez constater lors de vos visites (manque de panneaux, signalétiques ou équipements abîmés, présence de décharge sauvage, etc) ;

▶ respecter l'image du site Chaîne des Puys - faille de Limagne et les valeurs du patrimoine mondial (préservation, diffusion des connaissances, engagement collectif) ;

▶ Utiliser exclusivement le **logo** à titre personnel, dans le cadre de la démarche « Ambassadeurs » (utilisation possible sur réseaux sociaux, blogs (non professionnels), sites internet à vocation informative, etc). Toute modification et utilisation commerciale sont formellement interdites et passibles de poursuites ;

▶ **connaître les principales caractéristiques** du site Chaîne des Puys - faille de Limagne pour pouvoir partager les fondements de son inscription ;

▶ **promouvoir** la Chaîne des Puys et la faille de Limagne à travers vos réseaux (personnels), en France ou à l'étranger ;

▶ **accepter de recevoir par mail des invitations** et les informations nécessaires à la mise en œuvre de la démarche « Ambassadeurs » et à la vie de la communauté ;

▶ **participer**, dans la mesure du possible, à la préservation et au rayonnement de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne :

- en prenant part aux actions et événements mis en place dans le cadre de la démarche « Ambassadeurs » ;
- en initiant vous-même des projets ou actions (en lien avec la cellule « Ambassadeurs » du Conseil départemental du Puy-de-Dôme).